

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

2 JUILLET 2020 A 18H30

L'an deux mil vingt le 2 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le 26 juin deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à, sous la Présidence de Monsieur GUILBOT Johan, Maire.

Présents : BODIN David, BOISSON Nicole, COULON Marie-Pierre, FRADET Romain, GAUTRON Bruno, GIRARD Pascale, GOULET Katy, JOUSSET Mélanie, LAFOSSE Pierre, LEIGLAT Geneviève, LIGOUT Catherine, OUVRARD Sébastien, PIERRE Joseph,

Excusé avec pouvoir : TEXIER Mickael donne pouvoir à GAUTRON Bruno

Secrétaire de séance : GOULET Katy

A l'ordre du jour sont inscrites les questions suivantes :

- 15 Composition de la Commission D'appel D'offres
- 16 Représentation de la Commune au Comité Territorial de l'Energie de Saint Jean de Beugné, en vue de l'élection des délégués au Comité Syndical du SyDEV
- 17 Convention de mise à disposition de matériels et/ou de personnels
- 18 Convention de prestations de service – Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
- 19 Vote des taux d'imposition 2020
- 20 Assainissement – Affectation du résultat 2019
- 21 Budget Primitif 2020 – Assainissement
- 22 Commune – Affectation du résultat 2019
- 23 Budget Primitif 2020 – Commune
- 24 Budget Commune – Prêt Relais de 300.000€ - La Banque Postale.
- 25 SYDEV – Effacement de réseaux Rue Principale – Les Mottes – Convention n°2020-THD-006 – Affaire E.ER.233.19.001
- 26 SYDEV – Effacement de réseaux Rue Principale – Les Mottes – Convention n°2020-ECL-0259 – Affaire L.ER.233.19.001

20200207-01 : Composition de la Commission D'appel D'offres

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

M le Maire informe les membres du Conseil que des travaux sont prévus dans l'année en cours, et qu'il convient qu'une commission permanente d'appels d'offres soit prévue.

Après en avoir délibéré le Conseil désigne pour la composition de la Commission :

M GUILBOT Johan, Maire

Membres titulaires : GAUTRON Bruno, BOISSON Nicole, OUVRARD Sébastien

Membres suppléants : FRADET Romain, JOUSSET Mélanie, GIRARD Pascale

20200207-02 : Représentation de la Commune au Comité Territorial de l'Energie de Saint Jean de Beugné, en vue de l'élection des délégués au Comité Syndical du SyDEV

Le SyDEV, syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée, est un syndicat mixte composé de l'ensemble des communes et établissements publics à fiscalité propre de Vendée. Son organe délibérant, le comité syndical, est constitué, d'une part des représentants directs des communautés de communes et d'agglomération et de la commune de l'Ile d'Yeu, et d'autre part, de délégués élus par les Comités Territoriaux de l'énergie (CTE) regroupant les représentants des communes.

Préalablement à l'élection des délégués des CTE au Comité Syndical du SyDEV, il appartient à chaque commune d'élire ses délégués au CTE. Chaque commune doit donc désigner, pour siéger au CTE, un(e) délégué(e) titulaire ainsi qu'un(e) délégué(e) suppléant(e), appelé(e) à siéger au CTE avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire, sans toutefois pouvoir être élu délégué(e) au comité syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-7, L5211-7, L5212-7 et L. 5711-1,

Vu les statuts du SyDEV,

Vu le rapport ci-dessus exposé,

Considérant que le conseil municipal doit désigner un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e), choisi(e) parmi ses membres, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun et à condition qu'ils ne soient pas déjà délégués au titre de la communauté de communes/d'agglomération,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés ;

Délégués titulaires : Est candidats : GUILBOT Johan

Nombre de bulletins : 15

Bulletins nuls : 0

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Délégués suppléants : Est candidats : PIERRE Joseph

Nombre de bulletins : 15

Bulletins nuls : 0

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Après avoir procédé à l'élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L2122-7, le conseil municipal élit :

Délégué titulaire : **Délégué suppléant :**

GUILBOT Johan

PIERRE Joseph

20200207-03 Convention de mise à disposition de matériels et/ou de personnels

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'entretien des espaces communs, la collectivité de Saint Aubin la Plaine et de Saint Jean de Beugné manquent selon les travaux envisagés de moyens humains et/ou de matériels. Monsieur le Maire indique que dans une volonté de mutualisation du gros matériel, etc...et de nos agents qualifiés, il serait judicieux de s'engager réciproquement afin de mettre à disposition les moyens en notre possession lorsqu'un besoin se fait ressentir.

Monsieur le Maire souligne que cette mise à disposition est gratuite et qu'une évaluation des échanges au terme d'une année se réalisera pour éviter toute transaction financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de matériels et/ou de personnels avec la Collectivité de Saint Aubin la Plaine

20200207-04 : Convention de prestations de service – Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

Monsieur le Maire informe que pour l'animation du périscolaire, les repas et la pause méridienne de la commune une convention de prestation doit être signée avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. En effet, Madame Aline FAVREAU interviendra sur la commune à minima 51h/mois selon les besoins des services scolaires de la commune de Saint Jean de Beugné.

Cette convention a une durée de 1 an et court à partir du 4 juillet 2020 (fin 3 juillet 2021). En contrepartie du travail réalisé par l'agent de la Communauté de communes, la commune de Saint Jean de Beugné lui apportera une contribution financière calculée sur la base du coût des charges de personnel (rémunération, FDAS, assurance statutaire) comprises pour l'année de référence

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de service pour une durée de 1 an.

20200207-05 : Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux de la Taxe Foncière Non Bâti et de la Taxe Foncière Bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas réévaluer les taux des deux taxes
 - **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :
- | | |
|------------------------|--------|
| Taxe foncière | 19.98% |
| Taxe foncière non bâti | 48.88% |

Il est souligné que le produit attendu pour ces 2 taxes est de 256.437,00 € pour 2020.

20200207-06 : Assainissement – Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GUILBOT Johan, Maire, après avoir examiné le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 28.383,39 € il est proposé de

Affectation du résultat (1068)	28.383,89€
Déficit Investissement (001)	118.2040,93€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,
D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme ci-dessus

20200207-07 : Budget Primitif 2020 – Assainissement

Monsieur le Maire, présente le budget primitif "Assainissement" 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,
APPROUVE, le budget primitif communal résumé comme suit

FONCTIONNEMENT DEPENSES	127.521,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES	127.521,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES 156.041,93 €
 INVESTISSEMENT RECETTES 156.041,93 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT			
Chap	Libellé	proposé	voté	Chap	Libellé	proposé	voté
011	Charges à caractère général	49 600,00 €	49 600,00 €	013	Atténuation de charges		
012	Charges de personnel			70	Produits des services du domaine et ventes diverses	119 220,00 €	119 220,00 €
014	Atténuation de produits			73	Impôts et taxes		
65	Autres charges de gestion courante			74	Dotations, subventions de participations		
	Total des dépenses de gestion courante	49 600,00 €	49 600,00 €	75	Autres produits de gestion courante		
66	Charges financières	4 200,00 €	4 200,00 €		Total des recettes de gestion courante	119 220,00 €	119 220,00 €
68	Dotations aux provisions			76	Produits financiers		
67	Charges exceptionnelles			77	Produits exceptionnels		
22	Dépenses imprévues			78	Reprises sur provisions		
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	53 800,00 €	53 800,00 €		Total des recettes réelles d'exploitation	119 220,00 €	119 220,00 €
023	Virement à la section Investissement	54 101,00 €	54 101,00 €	042	Opé d'ordre de transfert entre sections	8 301,00 €	8 301,00 €
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections	19 620,00 €	19 620,00 €	41	Opé d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct		
043	Opé d'ordre à l'intérieur de la sect fonc						
	Total des dépenses d'ordre	127 521,00 €	127 521,00 €		Total des recettes d'ordre	8 301,00 €	8 301,00 €
	TOTAL				TOTAL		
	D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00 €	0,00 €		R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE		
	TOTAL DES DEPENSES	127 521,00 €	127 521,00 €		TOTAL DES RECETTES	127 521,00 €	127 521,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
Chap	Libellé	proposé	voté	Chap	Libellé	proposé	voté
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			13	Subventions d'investissement	53 937,04 €	53 937,04 €
204	Etudes			16	Emprunts et dettes		
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	10 000,00 €	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		
22	Immobilisations reçues en affectations			204	Subventions d'équipement versées		
23	Immobilisations en cours			21	Immobilisations corporelles		
				22	Immobilisations reçues en affectations		
				23	Immobilisations en cours		
	Total des dépenses d'équipement	10 000,00 €	10 000,00 €		Total des recettes d'équipement	53 937,04 €	53 937,04 €
10	Dotations fonds et réserves			10	Dotations fonds et réserves		
13	Subventions d'investissement			1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	28 383,89 €	28 383,89 €
16	Emprunts et dettes	19 500,00 €	19 500,00 €	78	Reprises sur provisions		
18	Compte de liaison : Affectation			138	Autres subv. d' invest. non transférables		
26	Participations & créances rattachées à des part			18	Compte de liaison : Affectation		
27	Autres immobilisations financières			26	Participations & créances rattachées à des part		
22	Dépenses imprévues			27	Autres immobilisations financières		
				24	Produits de cessions immobilières		
	Total des dépenses financières	19 500,00 €	19 500,00 €		Total des recettes financières	28 383,89 €	28 383,89 €
40	Opé.d'ordre de transfert entre sections				Total des opé. Pour compte de tiers		
41	Opérations patrimoniales	8 301,00 €	8 301,00 €		Total des recettes réelles	82 320,93 €	82 320,93 €
	Total des dépenses d'ordre	8 301,00 €	8 301,00 €	21	Virement de la section de fonctionnement	54 101,00 €	54 101,00 €
	TOTAL			40	Opé.d'ordre de transfert entre sections	19 620,00 €	19 620,00 €
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF	118 240,93 €	118 240,93 €	41	Opérations patrimoniales		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	156 041,93 €	156 041,93 €		Total des recettes d'ordre	156 041,93 €	156 041,93 €
					TOTAL		

20200207-08 : Commune – Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GUILBOT Johan, Maire, après avoir examiné le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître

Excédent de fonctionnement		385 596.15 €
Affectation du résultat	1068 RI	385 596.15 €
Déficit Investissement	001 DI	507 859.76 €
Résultat reporté	002 FR	- 122 263.31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,
D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme ci-dessus.

20200207-09 Budget Primitif 2020 – Commune

Monsieur le Maire, présente le budget primitif "Commune" 2020.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,
APPROUVE, le budget primitif communal résumé comme suit

FONCTIONNEMENT DEPENSES	640 322,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES	640 322,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES	1 704 497,76 €
INVESTISSEMENT RECETTES	1 704 497,76 €

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Libellé	proposé	voté	Chap	Libellé	proposé	voté
011	Charges à caractère général	154 810.00 €	154 810.00 €	013	Atténuation de charges	5 000.00 €	5 000.00 €
012	Charges de personnel	227 930.00 €	227 930.00 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	152 750.00 €	152 750.00 €
014	Atténuation de produits	2 350.00 €	2 350.00 €	73	Impôts et taxes	434 200.00 €	434 200.00 €
65	Autres charges de gestion courante	55 633.00 €	55 633.00 €	74	Dotations ,subventions de participations	46 369.00 €	46 369.00 €
656	Frais de fonctionnement des groupes élus			75	Autres produits de gestion courante	1 500.00 €	1 500.00 €
	Total des dépenses de gestion courante	440 723.00 €	440 723.00 €		Total des recettes de gestion courante	640 119.00 €	640 119.00 €
66	Charges financières	20 500.00 €	20 500.00 €	76	Produits financiers	3.00 €	3.00 €
68	Dotations aux provisions			77	Produits exceptionnels	500.00 €	500.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 020.00 €	1 020.00 €	78	Reprises sur provisions		
022	Dépenses imprévues	9 270.39 €	9 270.39 €				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	30 790.39 €	30 790.39 €		Total des recettes réelles de fonctionnement	640 622.00 €	640 622.00 €
023	Virement à la section Investissement	103 808.61 €	103 808.61 €	042	Opé d'ordre de transfert en tre sections		
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections	65 000.00 €	65 000.00 €	041	Opé d'ordre à l'intérieur de la sect fonct		
043	Opé d'ordre à l'intérieur de la sect fonc						
	Total des dépenses d'ordre	168 808.61 €	168 808.61 €		Total des recettes d'ordre		
	TOTAL				TOTAL		
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE				R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0 €	0 €
	TOTAL DES DEPENSES	640 322.00 €	640 322.00 €		TOTAL DES RECETTES	640 322.00 €	640 322.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap	Libellé	proposé	voté	Chap	Libellé	proposé	voté
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 500.00 €	4 500.00 €	13	Subventions d'investissement	505 343.00 €	505 343.00 €
204		105 138.00 €	105 138.00 €	16	Emprunts et dettes	450 000.00 €	450 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	497 000.00 €	497 000.00 €	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		
22	Immobilisations reçues en affectations			204	Subventions d'équipement versées		
23	Immobilisations en cours			21	Immobilisations corporelles		
				22	Immobilisations reçues en affectations		
				23	Immobilisations en cours		
	Total des dépenses d'équipement	606 638.00 €	606 638.00 €		Total des recettes d'équipement	955 343.00 €	955 343.00 €
10	Dotations fonds et réserves			10	Dotations fonds et réserves	194 750.00 €	194 750.00 €
13	Subventions d'investissement			1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	385 596.15 €	385 596.15 €
16	Emprunts et dettes	590 000.00 €	590 000.00 €	78	Reprises sur provisions		
18	Compte de liaison : Affectation			138	Autres subv.d' invest. non transférables		
26	Participations & créances rattachées à des part			18	Compte de liaison : Affectation		
27	Autres immobilisations financières			26	Participations & créances rattachées à des part		
022	Dépenses imprévues			27	Autres immobilisations financières		
				024	Produits de cessions immobilières		
	Total des dépenses financières	590 000.00 €	590 000.00 €		Total des recettes financières	580 346.15 €	580 346.15 €
45.1	Total des opé. Pour compte de tiers			45.2	Total des opé. Pour compte de tiers		
	Total des dépenses réelles	1 196 638.00 €	1 196 638.00 €		Total des recettes réelles		
				021	Virement de la section de fonctionnement	103 808.61 €	103 808.61 €
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections			040	Opé.d'ordre de transfert entre sections	65 000.00 €	65 000.00 €
041	Opérations patrimoniales			041	Opérations patrimoniales		
	Total des dépenses d'ordre				Total des recettes d'ordre	168 808.61 €	168 808.61 €
	TOTAL				R.A.R		
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	507 859.76 €	507 859.76 €		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 704 497.76 €	1 704 497.76 €		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 704 497.76 €	1 704 497.76 €

20200207-10 Budget Commune – Prêt Relais de 300.000€ - La Banque Postale.

Pour financer la TVA et dans l'attente des subventions dans le cadre des travaux du complexe scolaire

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Banque Postale décide

Article 1^{er}

Pour financer la TVA et dans l'attente des subventions dans le cadre des travaux du complexe scolaire, la commune contracte auprès de la Banque Postale un prêt relais à taux fixe avec les caractéristiques financières suivantes :

- Montant : 300.000 €.
- Durée totale : 2 ans.
- Taux : 0.970%
- Périodicité : paiement trimestriel des intérêts – Remboursement du capital in fine.
- Versement
- Commission engagement : 450,00 €

Article 2

Monsieur GUILBOT Johan, Maire de la Commune de Saint Jean de Beigné est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

20200207-11 : SYDEV – Effacement de réseaux Rue Principale – Les Mottes – Convention n°2020-THD-006 – Affaire E.ER.233.19.001

Monsieur le Maire avise les membres présents que dans le cadre de l'effacement de réseaux lié au déploiement de la fibre optique Rue Principale – les Mottes il convient de signer une convention avec le SYDEV relative à "l'effacement de réseaux".

Monsieur le Maire indique que le coût HT de ces travaux est de 124.316,00 € et que le SyDEV participe à hauteur de 84.704,00 €, les frais à la charge de la commune sont de 39.612,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir inscrire cette dépense au budget communal 2020.

20200207-12 : SYDEV – Effacement de réseaux Rue Principale – Les Mottes – Convention n°2020-ECL-0259 – Affaire L.ER.233.19.001

Monsieur le Maire avise les membres présents que dans le cadre de l'effacement de réseaux lié au déploiement de la fibre optique Rue Principale – les Mottes il convient de signer une convention avec le SYDEV relative à "Opération Eclairage"

Monsieur le Maire indique que le coût HT de ces travaux est de 19.972,00 € et que le SyDEV participe à hauteur de 30% les frais à la charge de la commune sont de 13.981,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir inscrire cette dépense au budget communal 2020.

20200207-13 - Ressources Humaines

Monsieur le Maire rappelle que le 1^{er} Mai 2020 Madame COULON a fait valoir ses droits à la retraite à la suite de son congé maladie (Avril 2019).

Madame BORGET a été recrutée pour une durée de 30h hebdomadaire pour remplacer cet agent. A ce jour et vu le service rendu, Monsieur le Maire propose de recruter Madame BORGET Emilie au poste d'Adjoint technique stagiaire pour une durée de 23h/hebdomadaire annualisé à partir du 1^{er} Septembre 2020 (29h/semaine d'école).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination de Madame BORGET Emilie au poste d'Adjoint Technique à partir du 1^{er} Septembre 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Les délibérations numérotées 20200207-01 à 20200207-13 ont été publiées le 6 Juillet 2020 et transmises en préfecture le 6 Juillet 2020.

Au registre ont signé les membres présents.

GUILBOT Johan		GAUTRON Bruno	
BOISSON Nicole		OUVRARD Sébastien	
BODIN David		COULON Marie-Pierre	
FRADET Romain		GIRARD Pascale	
GOULET Katy		JOUSSET Mélanie	
LAFOSSE Pierre		LEIGLAT Geneviève	
LIGOUT Catherine		PIERRE Joseph	
TEXIER Mickael			